



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER
Christiane, Maire. Date de convocation : jeudi 1^{er} février 2024.

Etaient présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : Mme Tanchon Lydie (pouvoir à Mme Sack) ; M. Rigaud-Modelin Romain (pouvoir à M. Staiger). M. Pierre WATIER est élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice : 11, **Présents** : 9, **Suffrages exprimés** : 11, **Pour** : 11, **Contre** : 0, **Absentions** : 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et de sa publication par affichage en Mairie le 9 février 2024

DELIBERATION N°2024-08

Eclairage public

Madame le Maire indique au Conseil Municipal son souhait de rénover l'éclairage public en l'orientant vers plus de modernité et d'autonomie ; sur des critères mieux adaptés à notre situation actuelle (carrefours, zones dangereuses, boîtes aux lettres) ; répondant aux aspirations de très forte réduction des pollutions lumineuses et du ciel, de respect de la biodiversité. Monsieur le premier adjoint, évoque la commission « travaux », qui, après débat et visite sur place, a constaté la vétusté de l'éclairage public, ainsi que l'inutilité de plusieurs candélabres dont certains n'éclairent même pas le sol (noyés dans des arbres non élagués).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De réduire très significative de nombre de candélabres de 28 actuellement à 15 candélabres, qui seront posés **uniquement** aux carrefours, parkings, boîtes aux lettres et zone dangereuse RD de Billon.
- Le passage en solaire autonome avec extinction au cœur de nuit (23h-6h). Soit une réduction de 100% de la consommation électrique.
- Un éclairage de 15 à 20 lux et une baisse de la température de couleur des luminaires installés pour une plus grande protection de la biodiversité : ceci nous mettra proche des normes des espaces protégés au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 décembre 2018 ;

Un important pas vers la transition énergétique sera ainsi fait par Ontex.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide d'engager la rénovation de l'éclairage public, en 2024, pour un budget qui sera limité à 65.760 € financés par 13.152 € du « fond vert Savoie » ; 26.304 € du « fond concours Grand-Lac » et 26.304 € de la Commune. Ceci donnera lieu à un marché à procédure adaptée (MAPA) pour définir les matériels et les coûts.
- Dit qu'avant tout engagement de travaux, cette MAPA donnera lieu à nouvelle délibération.
- Donne au maire pouvoir et mandat d'engager une procédure MAPA ; d'engager les demandes de subventions citées ; d'inscrire au budget 2024 les dépenses correspondantes.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 8 février 2024

Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER



Le secrétaire de séance
Pierre WATIER